ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

récupération

Question écrite n° 12213

Texte de la question

M. Jacques Le Guen demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement est susceptible de mettre en oeuvre pour améliorer les délais de remboursement des crédits de TVA aux entreprises.

Texte de la réponse

Les demandes de remboursement de crédits de taxe sur la valeur ajoutée non imputables sont nombreuses (près de 900 000 demandes en 2002) et les remboursements prononcés importants (plus de 31 milliards d'euros). Consciente de l'importance qu'elles revêtent pour la trésorerie des entreprises, la direction générale des impôts s'attache à les instruire dans les meilleurs délais. C'est ainsi que, pour l'année 2002, plus de 50 % des demandes de remboursement de crédits de TVA ont été instruites en moins d'un mois et plus de 90 % en moins de trois mois. Des efforts constants sont réalisés pour réduire au minimum ces délais, notamment par la mise en place au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'une mission chargée de simplifier la chaîne de traitement de ces dossiers, tout en veillant au maintien de la qualité des contrôles indispensables à la préservation des intérêts du Trésor.

Données clés

Auteur : M. Jacques Le Guen
Circonscription : Finistère (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12213
Rubrique : Tva
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1148
Réponse publiée le : 23 juin 2003, page 4995